



## Changement d'état civil

### Découvrez si ce formulaire s'adresse à vous

Utilisez ce formulaire pour nous informer d'un changement à votre état civil. Vous pouvez aussi nous informer de ce changement en utilisant l'application Web mobile MonARC ou MesPrestations ARC à [canada.ca/arc-applications-mobiles](https://canada.ca/arc-applications-mobiles), Mon dossier à [canada.ca/mon-dossier-arc](https://canada.ca/mon-dossier-arc), ou en composant le **1-800-387-1194**. Dans certains cas, vous pourriez avoir droit à des prestations additionnelles pour enfants et familles. Pour en savoir plus, lisez la page 3.

Vous devez informer l'Agence du revenu du Canada (ARC) de votre nouvel état civil avant la fin du mois qui suit le mois du changement. Toutefois, **ne nous informez pas** de votre séparation avant d'avoir vécu séparément pendant au moins 90 jours consécutifs.

### Étape 1 – Vos renseignements

Numéro d'assurance sociale :

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Année			Mois			Jour			

Votre langue de correspondance :

 Français  English

Numéros de téléphone :

Maison :

Travail :  Poste :

Cell. :

### Étape 2 – Votre adresse

#### Adresse postale

App. – n° et rue, BP, RR :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

Avez-vous changé de province ou de territoire au cours des 12 derniers mois?

 Oui  Non

Si **oui**, indiquez la province ou le territoire :

Indiquez la date du déménagement :

Année			Mois			Jour			

#### Adresse du domicile

 Même que l'adresse postale

App. – n° et rue, RR :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

## Étape 3 – Votre nouvel état civil

Sélectionnez la case qui correspond à votre **nouvel** état civil (sélectionnez une seule case) :

- Marié** – vous êtes légalement marié à quelqu'un.
- Conjoint de fait** – vous vivez en relation conjugale avec une personne avec qui vous n'êtes pas marié et à qui au moins l'une des situations suivantes s'applique :
- elle vit avec vous depuis au moins 12 mois sans interruption. Cela comprend les périodes de moins de 90 jours où vous avez vécu séparément en raison de la rupture de votre union;
  - elle est le parent de votre enfant, par la naissance ou l'adoption;
  - elle a la garde, la surveillance et la charge entière de votre enfant (ou elle en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans).
- Séparé** – vous vivez séparément de votre époux ou conjoint de fait depuis 90 jours ou plus en raison de la rupture de votre union, et il n'y a pas de réconciliation.  
Lorsque vous êtes séparé depuis 90 jours, la date d'entrée en vigueur de votre état de personne séparée est le jour où vous et votre époux ou conjoint de fait avez commencé à vivre séparément.
- Divorcé** – vous étiez marié et êtes maintenant divorcé légalement.
- Veuf** – votre époux ou conjoint de fait est décédé.
- Célibataire** – vous êtes célibataire et aucune des situations ci-dessus ne s'applique à vous.

Indiquez la date à laquelle cet état civil a commencé :

Année			Mois			Jour			

Si vous avez sélectionné **marié** ou **conjoint de fait**, indiquez les renseignements suivants sur votre époux ou conjoint de fait :

Numéro d'assurance sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom :

---

Nom de famille :

---

Date de naissance :

Année			Mois			Jour			

Si l'adresse de votre époux ou conjoint de fait est différente de la vôtre, indiquez-la ici; sinon, son adresse sera mise à jour selon celle indiquée à l'étape 2 :

---

## Étape 4 – Signature

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout document joint sont exacts et complets. Je comprends que faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Signature

---

Date :

Année			Mois			Jour			

Si votre nouvel état civil est **marié** ou **conjoint de fait**, votre époux ou conjoint de fait doit également signer ci-dessous.

Signature de votre époux  
ou conjoint de fait

---

Date :

Année			Mois			Jour			

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 063 et ARC PPU 140 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à [canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes](http://canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes).

## Après avoir envoyé votre formulaire

Lorsque l'ARC reçoit un changement d'état civil, vos prestations et crédits pour enfants et familles sont recalculés pour tenir compte de tous les renseignements suivants :

- votre nouvel état civil;
- votre nouveau revenu net familial rajusté;
- le nombre d'enfants à votre charge ainsi que leur âge;
- votre province ou territoire de résidence.

### Remarque

Vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire pour effectuer la correction d'une demande antérieure de changement de votre état civil. Les corrections doivent être envoyées par écrit à votre centre fiscal.

Votre nouvel état civil pourrait changer le nombre d'enfants à votre charge (par exemple, un nouvel enfant à votre charge ou une nouvelle situation de garde partagée). Vous devez en faire part à l'ARC puisque vos prestations et crédits pour enfants et familles pourraient être affectés. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants](http://canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants) ou consultez le livret T4114, Allocation canadienne pour enfants.

L'ARC pourrait valider votre état civil à une date ultérieure.

## Quand vos versements seront rajustés

Vos versements d'allocation canadienne pour enfants (ACE) et/ou du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) seront rajustés à compter du mois suivant celui au cours duquel votre état civil a changé.

Pour en savoir plus sur l'ACE, allez à [canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants](http://canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants) ou consultez le livret T4114, Allocation canadienne pour enfants.

Pour en savoir plus sur le crédit pour la TPS/TVH, allez à [canada.ca/credit-tps-tvh](http://canada.ca/credit-tps-tvh) ou consultez le guide RC4210, Crédit pour la TPS/TVH.

## Dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique et sécuritaire de recevoir vos versements de l'ARC directement dans votre compte d'une institution financière canadienne. Pour en savoir plus et pour vous y inscrire, allez à [canada.ca/arc-depot-direct](http://canada.ca/arc-depot-direct) ou communiquez avec votre institution financière.

## Où envoyer ce formulaire

Envoyez ce formulaire et tout document au centre fiscal de votre région. Utilisez le tableau ci-dessous pour en connaître l'adresse.

Si votre bureau des services fiscaux est situé aux endroits suivants :	Envoyez votre correspondance à l'adresse suivante :
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nunavut, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Yukon	Centre fiscal de Winnipeg Case postale 14005, succursale Main Winnipeg MB R3C 0E3
Île-du-Prince Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador	Centre fiscal de Sudbury Case postale 20000, succursale A Sudbury ON P3A 5C1
Québec	Centre fiscal de Jonquière 2251, boulevard René-Lévesque Jonquière QC G7S 5J2

## Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/arc-prestations](http://canada.ca/arc-prestations) ou composez le **1-800-387-1194**.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à [canada.ca/arc-formulaires-publications](http://canada.ca/arc-formulaires-publications) ou composez le **1-800-387-1194**.